SOMMAIRE

Premiere partie : ETAT DE	S LIEUX
INTRODUCTION	2
CHAPITRE PREMIER - EXPOSE DU DIAGNOSTIC	
A. DEMOGRAPHIE	
B. HABITAT ET URBANISATION	
c. ACTIVITES	37
D. SERVICES ET EQUIPEMENTS	47
CHAPITRE DEUXIEME - ANALYSE DE L'ETAT INI	ITIAL DE L'ENVIRONNEMENTERREU
CHAPITRE DEUXIEME - ANALYSE DE L'ETAT INI A. MILIEU PHYSIQUE B. PATRIMOINE NATUREL C. PAYSAGE ET PATRIMOINE HISTORIQUE D. RISQUES ET NUISANCES E. QUALITE DE L'AIR	Erreur ! Signet non défini.
	Erreur ! Signet non défini.

A. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE P.A.D.D..... Erreur! Signet non défini.

DEUXIEME PARTIE: EXPLICATION DES CHOIX RETENUS DANS LE P.L.U.

- B. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR DELIMITER LES ZONES Erreur! Signet non défini.
- C. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR EDICTER LES REGLES D'UTILISATION DU SOL**Erreur! Signet non d**

TROISIEME PARTIE : EVALUATION DES INCIDENCES DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIERES

Premiere partie : ETAT DES LIEUX	
INTRODUCTION	2
CHAPITRE PREMIER - EXPOSE DU DIAGNOSTIC	4
A. DEMOGRAPHIE	5
1. POPULATION TOTALE	5
1.1. Evolution démographique	5
1.2. Structure par âge de la population	
1.3. Composition des ménages	
2. POPULATION ACTIVE	
2.1. Composition de la population active	
2.2. Emplois et Migrations journalières	
2.3. Revenu des ménages	17
3. GRANDES TENDANCES	18
4. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES	18
B. HABITAT ET URBANISATION	19
1. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN	
2. BILAN DE LA CARTE COMMUNALE	22
2.1. Utilisation de l'Espace depuis 2000 pour l'Habitat	22
2.2.Le Foncier disponible pour l'Habitat en zone Urbaine	
2.3. Type de terrains utilisés	24
2.4. Zoom des zones constructibles de la carte communale	25
3. FORMES URBAINES	
4. CARACTERISTIQUES DU PARC IMMOBILIER	
4.1. Evolution du nombre de logements	
4.2. Typologie des logements	
4.3. Epoque d'achèvement	
4.4. Rythme de la construction	
5. POLITIQUE DE L'HABITAT	34
C. ACTIVITES	37
1. L'AGRICULTURE	37
1.1. Les exploitations et la surface agricole utilisée	
1.2. L'occupation des sols	
1.3. L'Elevage	41
1.4.Irrigation	42
1.5. Remembrement	
1.6. Les appellations	44
1.7. Les actifs agricoles	44
1.8. Devenir des exploitations	
2. LA FORÊT	45
3. LES ACTIVITES NON AGRICOLES	
4. LES ZONES D'ACTIVITES	46

D. SERVICES ET EQUIPEMENTS		
1. SERVICES PUBLICS	47	
2. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS ET ESPACES PUBL	_ICS47	
2.1.le village	47	
2.2. Quartier des griauges		
3. VIE ASSOCIATIVE	50	
4. LES RESEAUX	51	
4.1. Adduction d'eau potable	51	
4.2. Assainissement	52	
4.3. Défense Incendie	54	
4.4. Gestion des déchets	55	
4.5. Réseaux numériques	57	
5. CIRCULATIONS LOCALES		
5.1. Réseau de transport		
5.2 Déplacements		
5.3. Circulation dans le village		
CHAPITRE DEUXIEME - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL D		JR ! SIG
A. MILIEU PHYSIQUE	Erreur! Signet non défini.	
1. RELIEF ET TOPOGRAPHIE		
2. GEOLOGIE ET PEDOLOGIE		
2.1. Géologie	Erreur ! Signet non défini.	
2.2 Sites et sols pollués	Erreur ! Signet non défini.	
3. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	Erreur ! Signet non défini.	
3.1 Hydrogéologie	Erreur ! Signet non défini.	
3.2. Cours d'eau	Erreur ! Signet non défini.	
4. CLIMAT	Erreur ! Signet non défini.	
B. PATRIMOINE NATUREL	Erreur! Signet non défini.	
(Z.N.I.E.F.F.)		
2. ESPACES NATURELS SENSIBLES	Erreur ! Signet non défini	
3. RESEAU NATURA 2000		
4. ZONES HUMIDES		
5. TRAME VERTE ET BLEUE		
6. CORRIDORS BIOLOGIQUE	Erreur ! Signet non defini.	
C. PAYSAGE ET PATRIMOINE HISTORIQUE	Erreur! Signet non défini.	
1. ENJEUX PAYSAGERS AU NIVEAU REGIONAL		
2. ENJEUX PAYSAGERS AU NIVEAU LOCAL		
3. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE		
4. PATRIMOINE HISTORIQUE		
4.1 Monuments historiques	•	
4.2 Patrimoine Local		
T.E I dumono Local	Erreur . Oignet non denni.	
D. RISQUES ET NUISANCES	Erreur! Sianet non défini.	
1. RISQUES NATURELS	Erreur ! Signet non défini.	
1.1. Inondations		
1.2. Risque feux de forêt		
1.3. Risque Sismique		
1.4. Risque retrait-gonflement des argiles	Erreur! Signet non défini	
2. RISQUES TECHNOLOGIQUES		
3. NUISANCES		
J. INDIO/1/NOLO	Liteur : Signet non denni.	

E. QUALITE DE L'AIR	Erreur ! Signet non défini.
1. GENERALITES	
2. CADRE REGLEMENTAIRE ET EFFETS SUR LA SANTE	
F. GESTION DES EAUX	Erreur ! Signet non défini.
1. S.D.A.G.E. DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE	Erreur ! Signet non défini.
2. CONTRAT DE RIVIERE	
3. PROTECTION RESSOURCE EN EAU POTABLE	
G. POLITIQUE ENERGETIQUE	Erreur ! Signet non défini.

DEUXIEME PARTIE: EXPLICATION DES CHOIX RETENUS DANS LE P.L.U.

A. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE P.A.D.D. Erreur! Signet non défini.

C. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR EDICTER LES REGLES D'UTILISATION DU SOLErreur! Signet no

TROISIEME PARTIE : EVALUATION DES INCIDENCES DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

1ère Partie

ETAT DES LIEUX

Chapitre I - EXPOSE DU DIAGNOSTIC

- A Démographie
- **B** Habitat et urbanisation
- C Activités économiques
- D Services et équipements

Chapitre II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- A Milieu physique
- **B** Patrimoine naturel
- C Paysage et patrimoine historique
- D Risques et Nuisances
- E Qualité de l'air
- F Gestion des eaux
- G Politique énergétique

INTRODUCTION

D'une superficie de 467 ha pour 473 habitants en 2010, la commune de CHAVANNES est située en Drôme des collines, dans la partie nord du département.

Rattachée administrativement au canton de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, la commune de CHAVANNES est à environ 4 kilomètres de son chef-lieu.

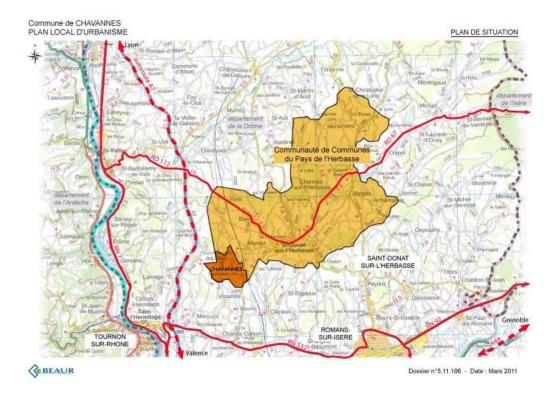
Les communes voisines sont respectivement du Nord à l'Ouest en passant par l'Est et le sud : Marsaz, Clérieux, Veaunes et Chantemerle-les-Blés.

Depuis le début des années 90, la commune est traversée par la ligne T.G.V. Valence-Paris, dont l'aménagement a généré un remembrement partiel sur la partie est du territoire communal. La gare TGV est située à 18min du centre du village.

La commune de CHAVANNES est desservie par un réseau de voies départementales et reliée aux grands axes routiers de la Vallée du Rhône par la R.D. 67 (route de St-Donat, au sud-est du territoire), et la R.D. 115 (route de St-Donat à Tain l'Hermitage via Veaunes, avec échangeur autoroutier au niveau de Tain L'Hermitage à 10km).

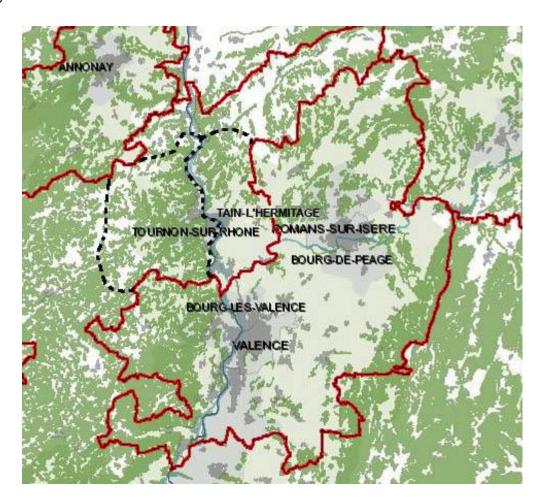
Deux autres voiries départementales concernent la commune : la RD115a qui relie la commune à Marsaz et Clérieux et la RD309 qui permet de rejoindre Chantemerle-lès-Blés.

Le village est traversé par la R.D. 115 d'Est en Ouest et la RD115a du Nord au sud.



Contexte intercommunal:

- → CHAVANNES est compris dans le périmètre du **SCOT**¹ **ROVALTAIN Drôme Ardèche**. Le syndicat a délibéré en vue du démarrage de l'élaboration du SCOT le 22 novembre 2010. Les études préliminaires sont en cours de réalisation.
- → La commune appartient à la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse qui se compose de 9 communes.
- → Syndicat des Eaux de la Veaune : qui regroupe 16 communes et qui a la compétence pour la production et la distribution d'eau potable.
- → Syndicat d'énergie de la région de St Donat : compétence électricité / gaz : 10 adhérents.
- → Syndicat d'assainissement de Marsaz et Chavannes.



1

¹ SCOT : Schéma de COhérence Territorial

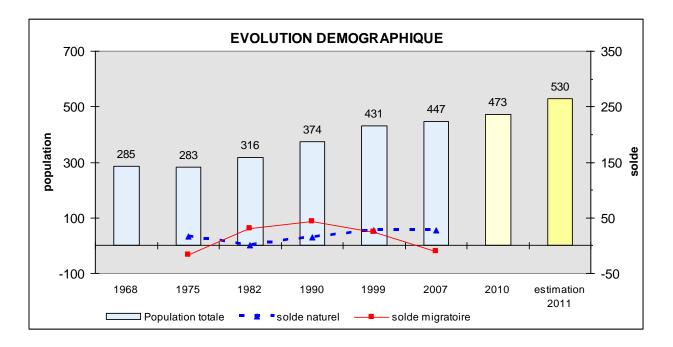
CHAPITRE PREMIER **EXPOSE DU DIAGNOSTIC**

A. DEMOGRAPHIE

(Source : INSEE, recensements de population de 1975 à 2007, données communales)

1. POPULATION TOTALE

1.1. EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



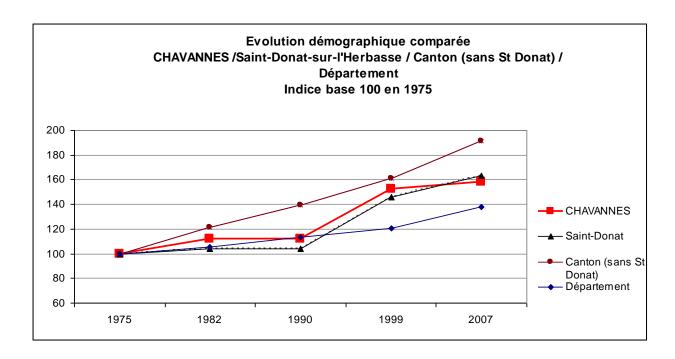
La population de Chavannes a connu depuis 1975 une évolution positive due essentiellement au solde migratoire entre 1975 et 1990.

Cette hausse régulière de la population depuis 1975 est consécutive à la création d'habitations nouvelles sur la commune, proche des pôles d'activités importants (ROMANS, VALENCE, TAIN, TOURNON).

De 1999 à 2007, l'augmentation de la population qui évolue à un rythme moindre à la période précédente est désormais due au solde naturel.

A partir de 2007, la croissance s'amplifie. En 4 ans, le nombre d'habitants supplémentaires (+83 hab.) est supérieur à la croissance constatée au cours de 17 ans précédents (73hab). Il s'agit d'une augmentation des constructions d'habitations sous forme pavillonnaire et également de la rénovation du château du Mouchet en 26 logements locatifs.

A partir des permis récemment délivrés, les élus ont estimé la population théorique fin 2012 à environ 619 habitants. Le taux de croissance moyen de 2007 à 2012 serait d'environ 5,5%/ an.



Sur l'ensemble de la période 1975-2007, le rythme de croissance communal est similaire à l'évolution de la ville de St Donat et reste inférieur à celui du canton sans St Donat.

Néanmoins le dynamisme récent (2007-11) sur la commune permet de déduire que le rythme communal tend à se rapprocher de la moyenne du canton sans saint Donat.

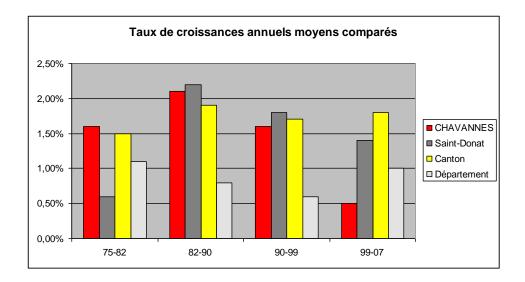
L'évolution moyenne du département est inférieure à la tendance communale.

Taux de croissance comparé commune / cantonal / département

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent le taux de croissance annuel moyen pour chaque période intercensitaire.

Taux de croissance annuel moyen	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2011
CHAVANNES	1,60%	2,10%	1,60%	0,50%	4,35%
Saint-Donat	0,60%	2,20%	1,80%	1,40%	
Canton	1,50%	1,90%	1,70%	1,80%	
Département	1,10%	0,80%	0,60%	1,00%	

Selon les données communales, les constructions récentes ainsi que la création de logements dans le château impacte fortement l'évolution démographique : de 2007 à 2010 : le taux annuel serait d'environ 4,35%.



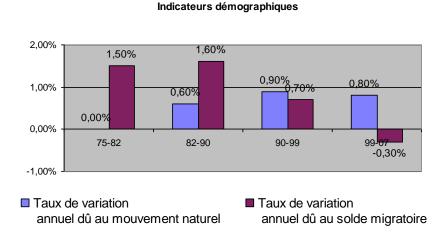
Le canton a une croissance qui varie entre 1,5 et 1,9% depuis 1975. Chavannes connaît une évolution plus variable qui ralentie de 1999 à 2007 puis accélère depuis 2007 (+4,35%).

Soldes Naturel et Migratoire

Le graphique suivant qui présente l'évolution des soldes naturel et migratoire de 1975 à 2007 permet d'analyser en partie l'origine des variations démographiques.

On constate que la croissance jusqu'en 1990 est principalement liée à un solde migratoire positif important.

Puis, depuis 1990, le solde migratoire diminue pour devenir négatif entre 1999 et 2007. La croissance est alors due uniquement au solde naturel positif.

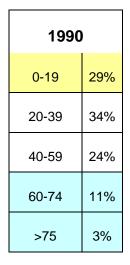


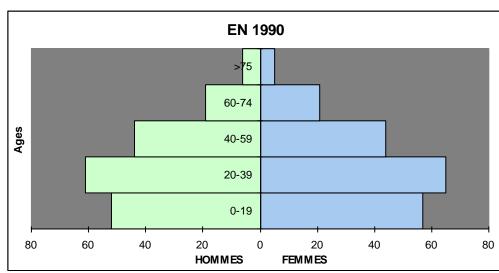
Depuis 2007, l'importance de la croissance doit être due à un solde migratoire positif.

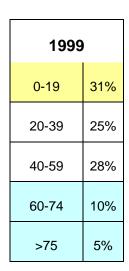
1.2. STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION

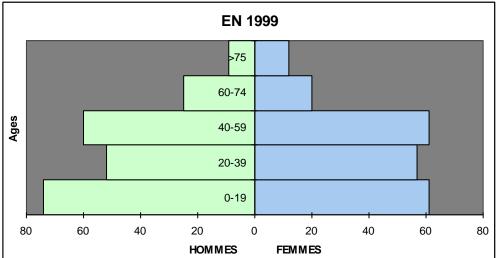
La croissance démographique s'est accompagnée d'un vieillissement de la population qui s'accentue entre 1999 et 2007.

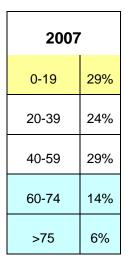
De 1990 à 2007, la part des plus de 60 ans passe de 14 à 19% de la population.

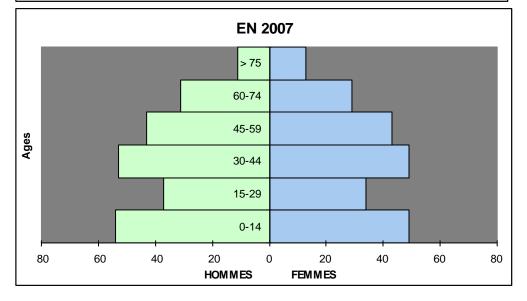










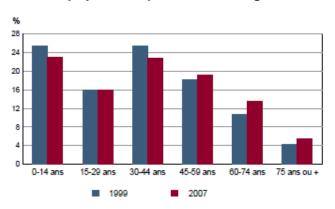


Ces graphiques montrent que l'apport de population de 1990 et 1999, s'est fait essentiellement sur les tranches très jeunes (+24% pour les 0-19ans) et sur la tranche la plus élevée (+ 90 % pour les + de 75ans : de 11 à 21 personnes)

Le nombre des 20-39 ans a diminué entre 1990 et 1999 (- 14%) ceci étant vraisemblablement dû au départ des jeunes actifs à la recherche d'un emploi.

De 1999 à 2007, le sommet de la pyramide s'élargie, en effet le nombre des plus de 60 ans augmente de 30% (passant de 66 à 86 personnes). Le nombre des moins de 40 ans ayant diminué sur cette période on constate un important vieillissement de la population.

Evolution de la population par tranche d'âges de 1999 à 2007

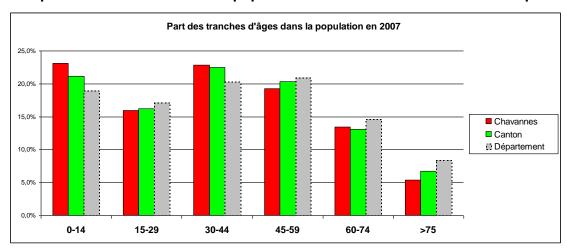


Sources: Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Malgré une baisse du nombre de 0-19 ans (-4%), leur part à l'échelle communale (29%) est supérieure à la moyenne Romano-péageoise (26%) – département (25%)

Malgré une hausse du nombre des + de 75 ans (20%), leur part à l'échelle communale (5%) est inférieure à la moyenne Romano-péageoise (9%) – département (9%)

Comparaison de la structure de population avec celles du canton et du département



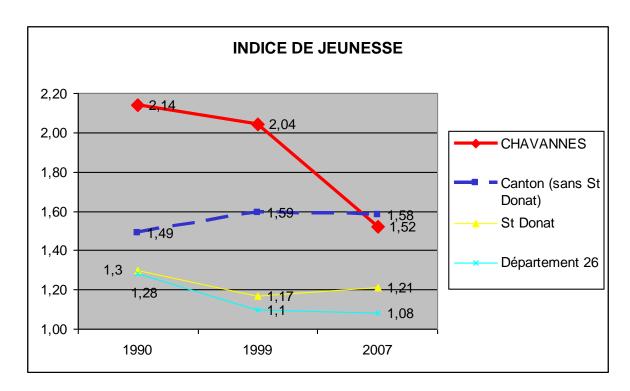
Le département et le canton présentent tous deux une part des plus de 75 ans supérieure à celle constatée à Chavannes. La commune se caractérise également par une prépondérance des 0-14 ans par rapport aux 2 territoires de comparaison.

• INDICE DE JEUNESSE

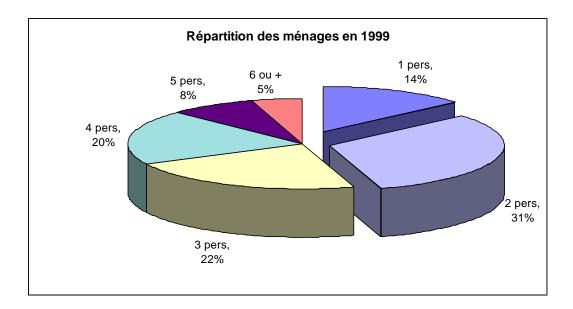
L'indice de jeunesse permet d'appréhender la jeunesse d'une population donnée puisqu'il représente la part des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans.

INDICE DE JEUNESSE	1990	1999	2007
CHAVANNES	2,14	2,04	1,52
Canton (sans St Donat)	1,49	1,59	1,58
St Donat	1,3	1,17	1,21
Département 26	1,28	1,1	1,08

Malgré une forte baisse, entre 1999 et 2007, la population communale est nettement plus jeune que celle du département.

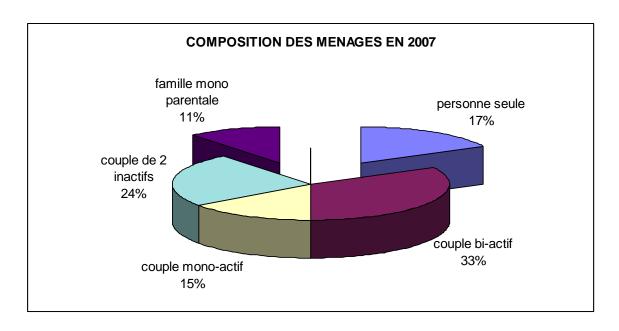


1.3. Composition des ménages



En 1999, on constate que de la moitié des ménages (55%) sont des ménages composés d'au moins trois personnes.

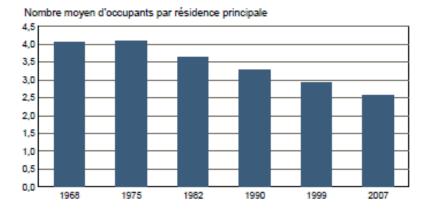
En 2007, la part des personnes seules augmente et représente 17% des ménages.



Le Phénomène de décohabitation

Il y a, depuis au moins 1968, une fragmentation de la population due, en partie, au phénomène de décohabitation. Ce phénomène s'explique par l'évolution des modes de vie (notamment la maîtrise de la fécondité, et/ou la hausse du nombre de famille monoparentale) et des facteurs démographiques comme le vieillissement de la population, l'augmentation de l'espérance de vie.

Avec 2,6 personnes par ménage en moyenne en 2007, l'indice des ménages de CHAVANNES a connu une baisse importante et depuis continue 1975, passant de plus de personnes à 2,6 personnes par ménage. Au niveau du canton et du département, la tendance est similaire.



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements -RP1999 et RP2007 exploitations principales.

La décohabitation est une tendance nationale lourde et

ancienne, qui touche les grandes zones urbaines comme les communes rurales.

• Impact de la décohabitation en terme de besoin de logement

A CHAVANNES, le nombre de personnes par ménage est passé de 2,9 en 1999 à 2,6 en 2007. Ce qui signifie que pour loger la population de 1999 (431 habitants), il faut 18 logements de plus en 2007, soit 2,25 logements par an.

Ce phénomène devrait se poursuivre mais en ralentissant.

SYNTHESE - POPULATION

- ✓ Un taux de croissance annuel de moyen entre 1999 et 2011 : de 1.67 %.
- Une hausse très importante de la population entre 2007 et 2011 : + 83 habitants (liée notamment à la rénovation du Château en 26 logements).
- √ Une population plus jeune que la moyenne malgré un fort vieillissement depuis 1999.
- √ Composition des ménages illustrant ce vieillissement avec l'augmentation de la part des personnes seules.

ENJEUX - POPULATION

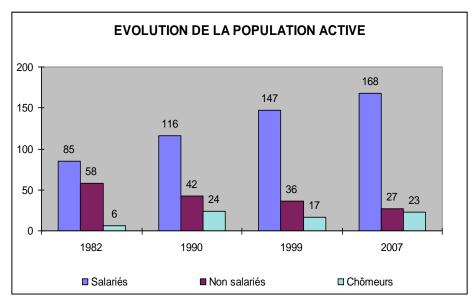
- Poursuivre l'accueil de population pour dynamiser la commune
- Poursuivre l'accueil de jeunes ménages avec enfants pour assurer une utilisation stable des équipements scolaires
- Intégrer le vieillissement de la population afin d'adapter les équipements et les logements

2. POPULATION ACTIVE

En 2007, la commune compte 219 actifs, soit 49 % de la population. Parmi ces actifs, 68,7 % ont un emploi. Le taux de chômage est de 7,5 %.

En 1999, il y avait 205 actifs dont 86,3% seulement avaient un emploi. Le taux de chômage était alors de 10,8 %.

2.1. Composition de la population active

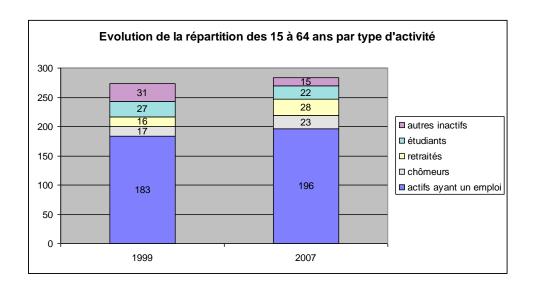


De 1982 à 2007, la structure de la population active s'est modifiée de façon similaire à la population active de la plupart des communes rurales où l'emploi salarié augmente (+98%) au détriment des emplois non-salariés (-53%).

Phénomène essentiellement lié à la diminution du nombre d'agriculteurs et parfois des artisans.

La répartition des 15 à 64 ans par type d'activité évolue également : augmentation de 7 % pour les actifs ayant un emploi et + 75 % de retraités.

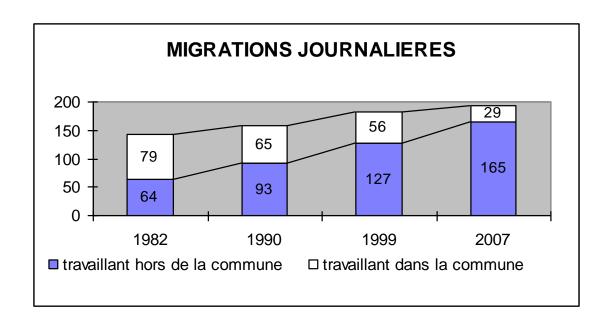
	de 99 à 2007	
actifs ayant un emploi	7%	
chômeurs	35%	
retraités	75%	
étudiants	-19%	
autres inactifs	-52%	



2.2. EMPLOIS ET MIGRATIONS JOURNALIÈRES

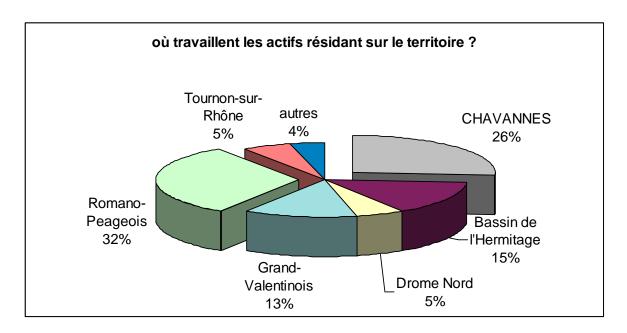
La commune compte 89 emplois en 2007, ce qui représente une perte de 15 emplois depuis 1999. L'indice de concentration d'emploi est faible et en forte baisse, à 45,6 (il est de 104,6 pour la Drôme). La commune est donc quasi exclusivement une commune a vocation résidentielle et elle ne propose que peu d'emplois à ses actifs.

Les actifs qui résident à Chavannes travaillent peu dans la commune. Ils sont très nombreux à quitter la commune pour exercer leur activité professionnelle (85%) contre 69% en 1999. Par ailleurs, ils sont de plus en plus nombreux à travailler dans un autre département (10,2% en 2007).



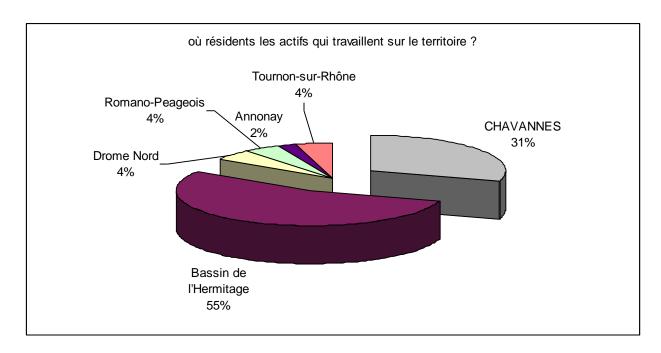
Lieux d'emplois des actifs de CHAVANNES

Les déplacements domicile-travail se font pour 32 % dans le bassin Romano-Peageois, 20 % bassin Hermitage et Tournon. En l'absence de transports en commun adapté aux horaires de travail, l'essentiel de ces déplacements se fait en voiture.



Lieux d'habitation des actifs travaillant sur CHAVANNES

Les actifs viennent principalement du bassin de l'Hermitage :



2.3. REVENU DES MÉNAGES

Le revenu net imposable moyen est de **23.509** € pour l'année 2008 alors qu'il est de 20.502 € au niveau départemental et de 21.551 € au niveau cantonal.

Le taux de ménages imposés en 2007 sur la commune est de 52,4 %, ce qui correspond à la moyenne du canton mais qui reste supérieur à la moyenne départementale (51,4%)

Compte tenu du niveau de revenu moyen des ménages, une grande partie d'entre eux peut avoir accès aux diverses formes de logements aidés.

Plafond de ressources d'accès aux logements locatifs aidés

Taille du ménage	PLAI	PLUS	PLS
1 personne	10 457	19 016	24 721
2 personnes	15 237	25 394	33 012
3 personnes	18 322	30 538	39 699
4 personnes	20 338	36 866	47 926
5 personnes	23 854	43 369	56 380
6 personnes	26 882	48 876	63 539
Pers. suppl.	2 998	5 452	7 088

Revenu fiscal de référence de l'année N-2 en €

PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (prêt locatif à usage social) : arrêté 30/04/10

SYNTHESE - POPULATION ACTIVE

- √ Le nombre d'actifs a augmenté de 7 % entre 1999 et 2007
- √ Population n'ayant pas d'emploi : **augmentation des retraités (+75%)** et baisse des étudiants (-19%)
- $\sqrt{}$ Augmentation importante des migrations journalières : +30 % de 1999 à 2007.
- √ Les actifs domiciliant à Chavannes se déplacement pour 32 % dans le bassin Romano-Péageois
- √ Les emplois situés sur la commune sont occupés par des habitants du bassin de l'Hermitage (55%)

3. GRANDES TENDANCES

- → Une croissance démographique très importante depuis 2007, liée en partie à la rénovation du château.
- \rightarrow Un vieillissement de la population ; L'indice de jeunesse est de 1,52 en 2007.
- → Une baisse continue du nombre de personnes par ménage après: 2,6 personnes par ménage en 2007 ;
- → Une population active qui travaille pour 85 % à l'extérieur de la commune en utilisant sa voiture pour se déplacer au lieu travail ;
- → Des ménages dont le revenu moyen est similaire à la moyenne cantonale (-26%) et supérieur à la moyenne départementale (-14 %).
- → Une grande part de la population est éligible aux logements aidés.

Chavannes est une commune résidentielle que les habitants quittent quotidiennement pour la scolarité ou le travail.

4. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

La commune souhaite freiner le développement constaté ces dernières années (taux annuel de 5,5%/an). Un taux de 1,7% par an a été retenu afin de permettre une croissance en adéquation avec les équipements.

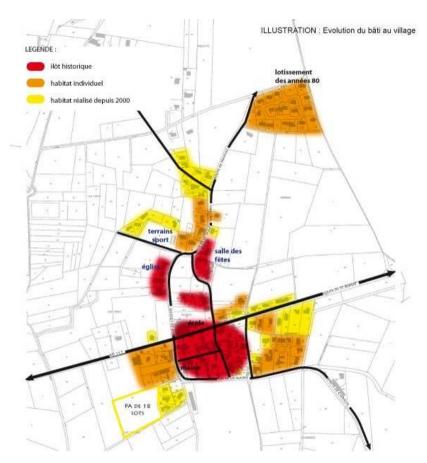
B. HABITAT ET URBANISATION

1. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

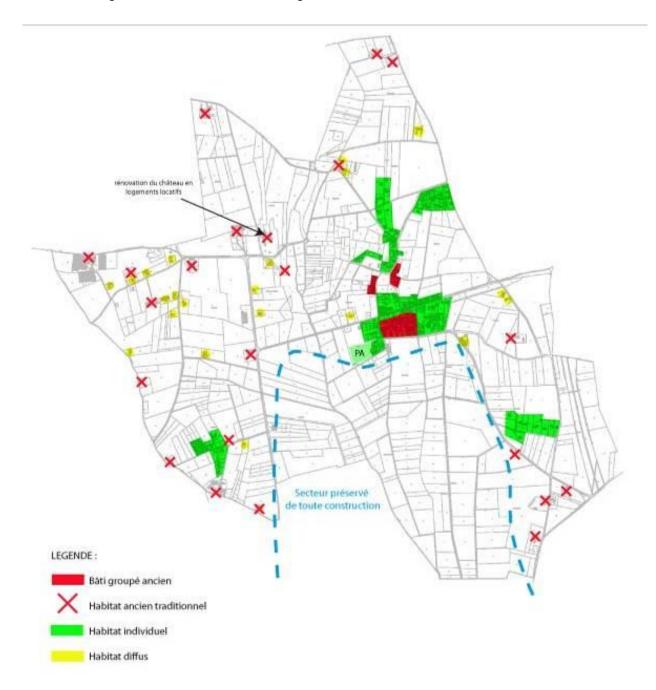


L'implantation humaine s'est au départ développée sous 2 formes : un habitat dense et compact dans le village et des fermes isolées sur l'ensemble du territoire.

Le centre bourg de Chavannes est implanté de part et d'autre de la route 115 qui traverse le territoire communal d'ouest en est, ensuite l'urbanisation s'étire vers le nord en direction de Marsaz. Son tissu urbain ne présente pas réellement d'homogénéité, du bâti agricole est présent et les équipements sont disséminés.

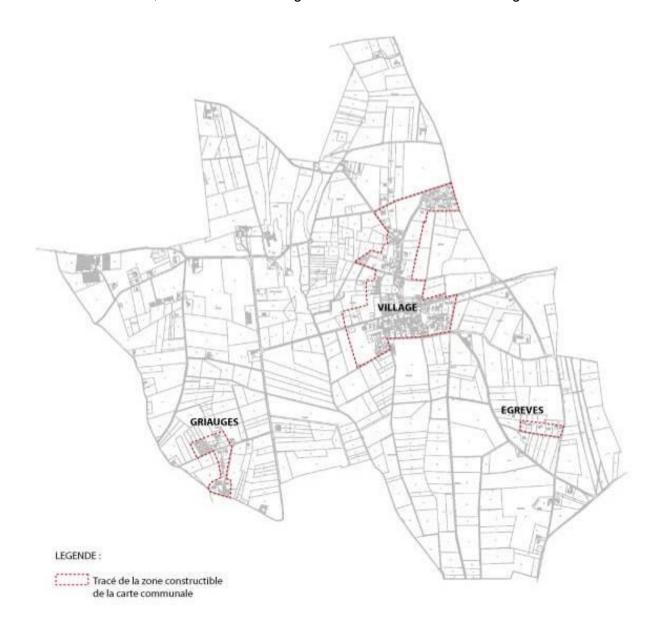


Il est à noter qu'un lotissement « les Veaunes » est en cours de réalisation (2011) au sudouest du village avec une densité de 18 logements à l'hectare.



A l'exception de la plaine agricole au sud et les environ de l'étang du Mouchet, le territoire est mité par des constructions.

Lors de l'élaboration de la carte communale, trois secteurs ont été classés constructibles : le village dans une vaste zone qui cherche à relier le centre bourg du lotissement des Gourras en limite de Marsaz, le secteur des Griauges en limite de Veaunes et les Egrèves à l'est.



2. BILAN DE LA CARTE COMMUNALE

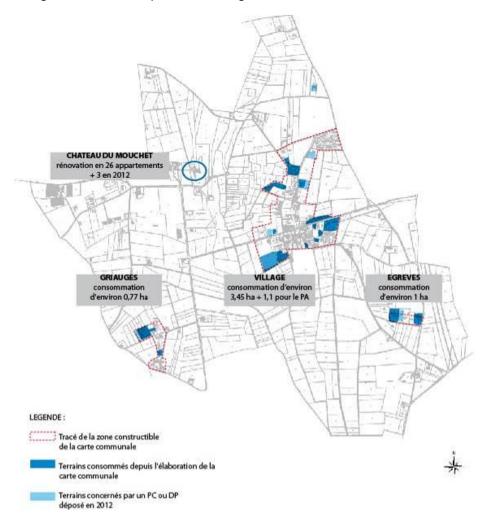
2.1. UTILISATION DE L'ESPACE DEPUIS 2000 POUR L'HABITAT

Utilisation de l'espace – Constructions nouvelles entre 2001 et 2012

Entre 2001 et 2012, environ 6,87 ha ont été utilisés pour des constructions nouvelles dont plus de 72 % ont été réalisées au village.

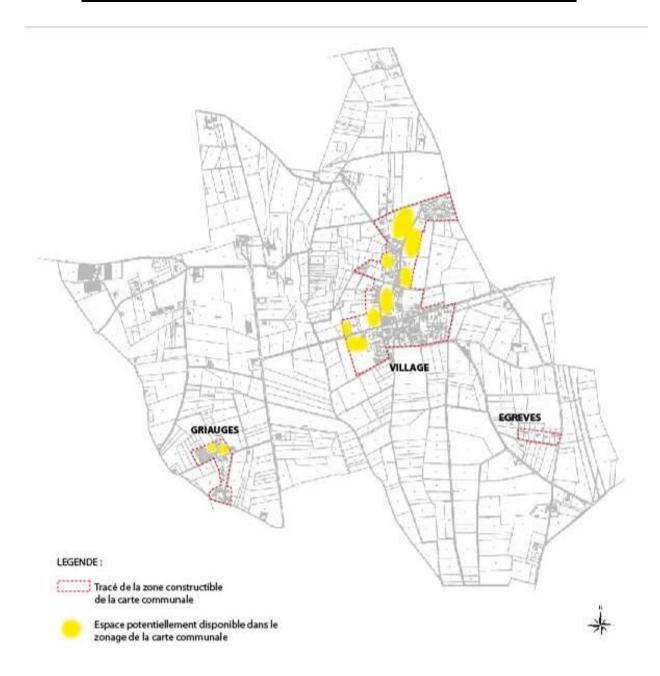
La densité des constructions varie fortement selon les sites :

- au village une moyenne d'environ 9 logements /ha pour les différents secteurs urbanisés depuis 2000. La densité est plus importante sur le dernier permis d'aménager déposé : 18 logements / ha.
- environ 11,5 logements / ha pour le lotissement réalisé au quartier Griauges
- environ 4 logements /ha au quartier des Egrèves,



La rénovation et la réalisation de 26 logements au château ont permis de créer des logements sans consommer d'espace.

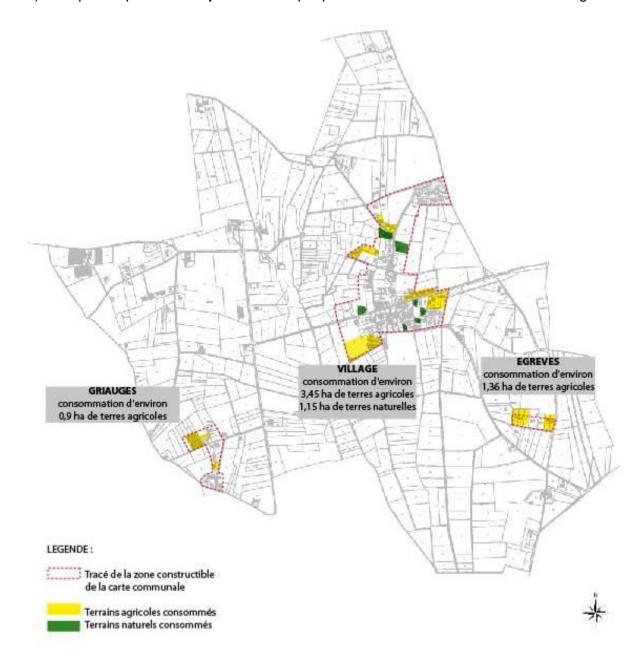
2.2.LE FONCIER DISPONIBLE POUR L'HABITAT EN ZONE URBAINE



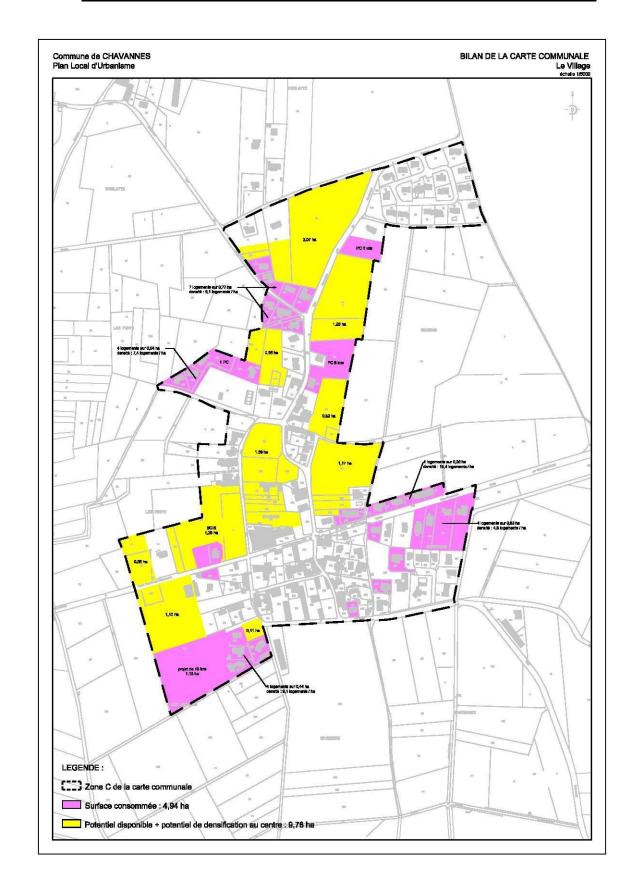
La carte communale présente fin 2011 un potentiel théorique d'environ 10 ha (majoritairement localisé au village).

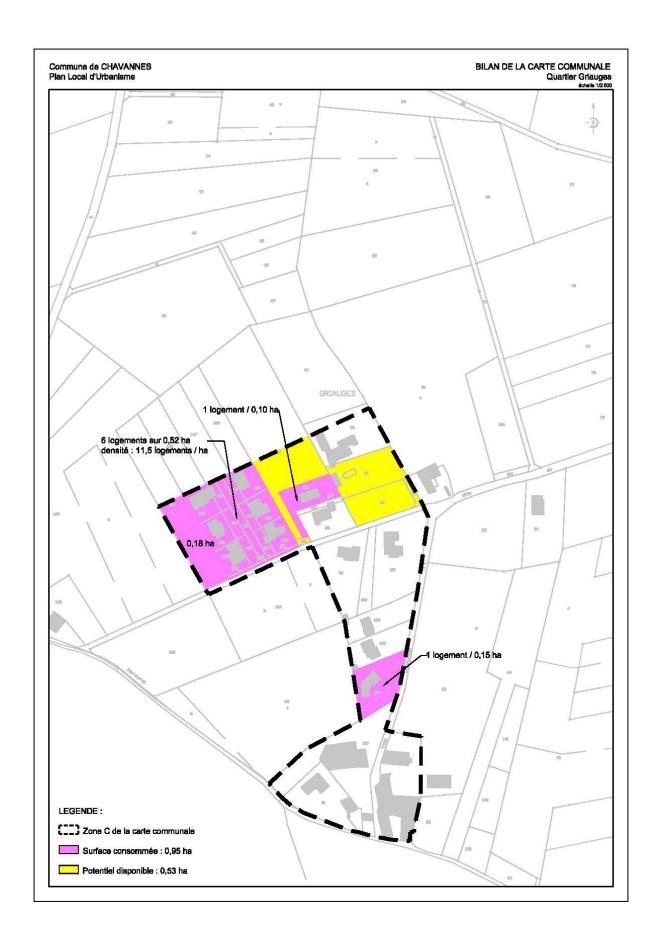
2.3. Type de terrains utilisés

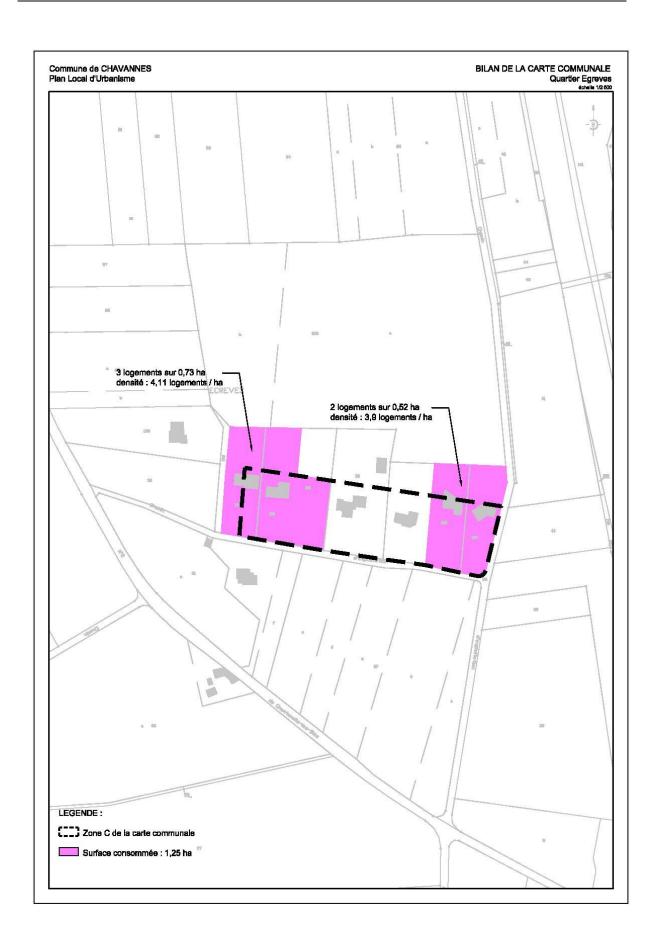
Parmi les 6,86 ha de terrains consommés : la majorité concerne des terres agricoles (5,7 ha). Des petites parcelles de jardins ou de peupleraies ont été construites dans le village.



2.4. ZOOM DES ZONES CONSTRUCTIBLES DE LA CARTE COMMUNALE







3. FORMES URBAINES

EXTRAIT : LE LOGEMENT EN DROME -Plan d'action Drômois 2007-2009 « Habitat durable et formes urbaines » CAUE DE LA DROME

Les maisons individuelles





- → Habitat individuel, souvent sur un seul niveau, sans mitoyenneté.
- → Création d'une desserte pour les nouvelles constructions sur chaque lot à l'intérieur des espaces privatifs.
- → Peu d'espace collectif autre que la voirie.

Consommation foncière ~ 900 m²/logement

Les maisons accolées en individuel groupé

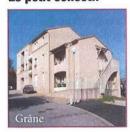




- → Habitat individuel, souvent sur 2 niveaux, sur des parcelles de taille optimisée.
- → Une implantation des bâtis d'habitation et des garages qui rationalise les accès et libère les espaces libres privatifs.
- → Présence plus fréquente d'espaces collectifs.

Consommation foncière ~ 400 m²/logement

Le petit collectif





- → Volumétrie à échelle villageoise (3 à 4 étages maximum) avec possibilité d'activités de service et de commerce, notamment en rez-de-chausée.
- → Voirie publique de type urbain
- → Espaces collectifs associant desserte, stationnement et espaces verts.

Consommation foncière ~ 200 m²/logement

50 log/ha

11

25

log/ha

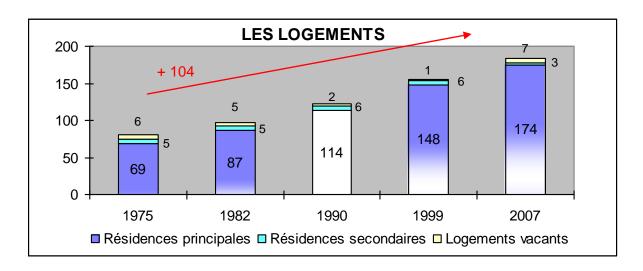
log/ha

La « Charte pour un habitat durable en Drôme » co-signée par le Département, l'association des Maires, l'Etat et des aménageurs et constructeurs du département incite à promouvoir une approche économe du foncier et de diversification de l'habitat :

« ... Le regroupement de diverses formes de constructions : petits collectifs, maisons accolées, maisons individuelles ... est de nature à concilier les impératifs d'économie de foncier, de coûts d'équipement générés et les aspirations des ménages selon leurs âges et leurs moyens ... »

4. CARACTERISTIQUES DU PARC IMMOBILIER

4.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



Entre 1999 et 2007, le nombre total de logements a augmenté de 19% (+ 29 logements).

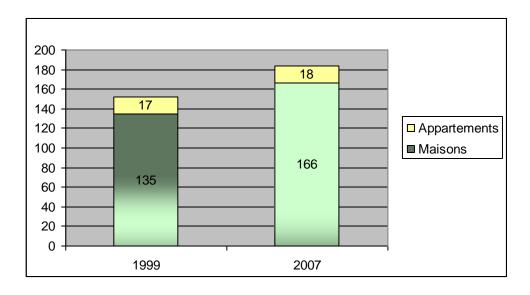
Le parc des résidences principales a connu une augmentation de 18% (nettement supérieur à la croissance de la population qui était de 3,7% en partie en raison de la baisse du nombre de personnes par logement).

Le nombre de résidences secondaires reste faible, il n'y en a plus que 3 sur la commune soit moins de 2 % du parc.

Les logements vacants ont augmenté passant de 1 unité en 1999 à 7 en 2007, soit seulement moins de 4% du parc.

4.2. Typologie des logements

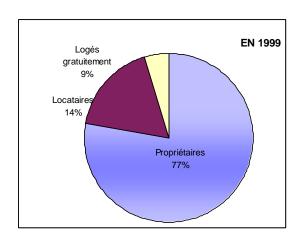
a) Logements individuels et collectifs

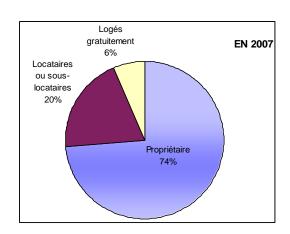


Le parc est dominé par la maison individuelle qui représente plus de 90 % des logements en 2007. Sur la période 1999-2007, la part des logements collectifs a stagné (représentant 9,8%).

En 2008, la rénovation du château du Mouchet a permis la création de 26 appartements, ce qui permet d'augmenter de façon significative la proportion (estimation à environ 21%).

b) Statut d'occupation des logements





Le logement en propriété est majoritaire néanmoins les logements locatifs sont représentés à hauteur de 20% du parc en 2007 (contre 14 % en 1999).

Depuis 2007, cette tendance se confirme avec la création des 26 logements locatifs au château du Mouchet (estimation à environ 30% de locatifs).

c) Logements sociaux - Logements anciens

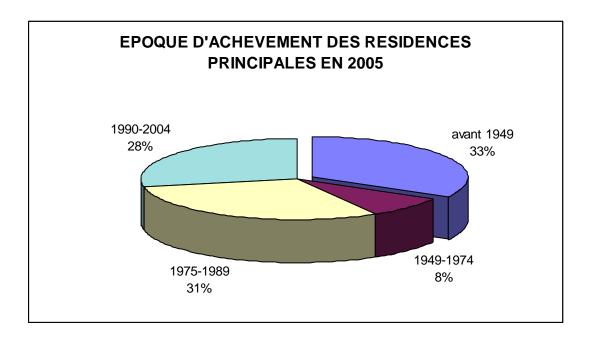
La commune est propriétaire de 5 logements locatifs situés au dessus de la mairie.

Selon les données de l'INSEE, la commune compte 4 logements locatifs aidés soit 2,2% du parc.

La commune n'a pas identifié de logement insalubre.

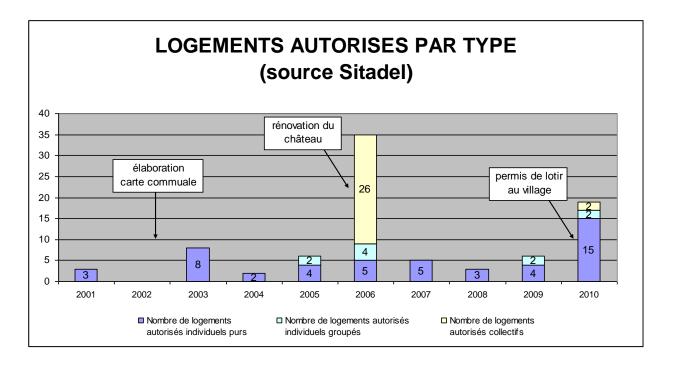
Un PIG est en cours d'élaboration à l'echelle de la communauté de communes.

4.3. EPOQUE D'ACHÈVEMENT



L'augmentation du nombre de logements ces dernières années a permis de rajeunir le parc qui compte aujourd'hui 28% de logements réalisés après 1990.

4.4. RYTHME DE LA CONSTRUCTION

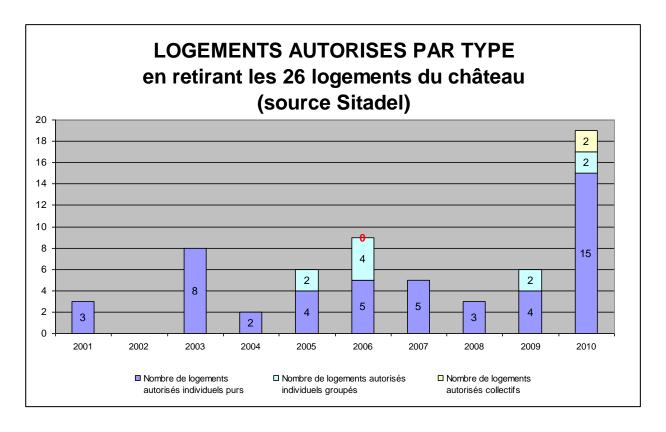


87 logements ont été autorisés sur la période de 2001 à 2010 soit une moyenne de plus de 8 logements nouveaux par an.

Ces autorisations concernent :

- des logements en individuels purs pour 56 % : 5 permis par an en moyenne ;
- des logements en individuels groupés pour 11 % : 1 permis par an en moyenne ;
- des logements en collectifs pour 32 % : correspondant à la rénovation du château du Mouchet (26 logements en 2006)

La rénovation du château étant un fait exceptionnel les données du sitadel sont présentées ci-dessous en retirant les 26 logements en collectif du château.



Malgré le retrait des logements du château, le rythme de construction reste assez irrégulier : de 0 à 19 logements par an.

Parmi les 61 logements autorisés sur la période de 2001 à 2010 :

- 49 sont en logements en individuels purs (soit 80 %)
- 10 sont en individuels groupés (soit 16 %)
- 2 sont en collectifs (sans le château) soit 3,2 %.

5. POLITIQUE DE L'HABITAT

Les objectifs du programme local de l'habitat (PLH) de la communauté de communes du Pays de l'Herbasse qui n'a jamais été voté par le conseil communautaire, sont les suivants :

Nombre de nouveaux logements par an :

	Total logeme nts	Logements locatifs sociaux*			Logements en accession et locatif libre				
	IIIS	Total	dont très social	dont social	dont intermédi aire	Total	dont acces° sociale	dont accessio n libre	dont locatif libre
Saint-Donat	45	15	2	10	3	30	3	20	4
Autres communes	45	10	1	9	0	35	2	28	2
Ensemble du Canton	90	25	3	19	3	65	5	48	6

^{*} hors offre spécifique (type foyer, résidence sociale, etc...)

- 95 % de cette production correspond à des logements neufs.
- Les 5 % restant sont des logements vacants qui seront mis sur le marché après réhabilitation, notamment dans le cadre du PIG, soit 4 à 5 en moyenne par an sur l'ensemble du Pays.

Pour les 8 communes : 45 logements nouveaux par an dont 10 logements locatifs sociaux et 35 logements en accession et locatifs libres.

A partir d'une répartition identique par commune, à l'échelle communale ces objectifs correspondraient à 5,6 logements nouveaux par an dont 1,2 logements locatifs sociaux et 4,3 logements en accession et locatifs libres.

Parmi ces logements nouveaux 5% seront issus de la réhabilitation de logements vacants.

Pour Chavannes, le PLH préconise les typologies suivantes : 10 % de collectifs, 20 % d'individuel groupé et 70 % d'individuel pur.

Typologie indicative des logements à impulser, en fonction des territoires :

	Collectif (y compris petit collectif)	Individuel groupé*	Individuel pur**
Ville centre	30 %	30 %	40 %
Autres communes	10 %	20 %	70 %

^{*} Opération de maisons, mitoyennes ou non, réalisées par un opérateur unique (promoteur, bailleur social)

^{**} Maisons qui on fait l'objet de permis individuels, que ce soit en lotissement ou sur un terrain en diffus

La production constatée sur la commune ces dernières années :

- avec la rénovation du château est de 56% d'individuel pur, 11 % d'individuel groupés et 32% en réhabilitation,
- sans tenir compte du château (qui reste un fait exceptionnel) la répartition est la suivante 80% d'individuel pur, 16 % d'individuel groupés et 3,2% en réhabilitation.

Les densités suggérées par le PLH sont les suivantes :

	Nouveaux logements / an	Densité retenue (voirie comprise)	Besoins indicatifs en foncier pour l'habitat
Saint Donat	43	100 logts/ ha en collectif 25 logts/ ha en individuel groupé 15 logts/ en individuel diffus	1,8 ha
Pays de l'Herbasse hors Saint Donat	43	100 logts/ ha en collectif 25 logts/ ha en individuel groupé 15 logts/ en individuel diffus	1,8 ha
Total Pays de l'Herbasse	86	1	3,6 ha

Si les densités proposées pour les logements individuels et individuels groupés sont réalistes, une densité de 100 logements à l'hectare pour le collectif ne semble pas raisonnable pour une commune comme Chavannes. Pour mémoire, la zone de la Monnaie à Romans sur Isère présentait une densité de 67 logements à l'hectare, avant les démolitions nombreuses qui ont eu lieu afin de dégager des espaces publics.

Il semble donc que 60 logements à l'hectare soit une densité plus adaptée à la commune de Chavannes.

A partir de ces données, le besoin en surface pour une croissance de 1,7%/an sur 12 ans serait d'environ 2,8 à 3,5 ha.

Typologie indicative PLH		collectif	individuel groupé	individuel	Surfaces nécessaires	
Pour une croissance de 1,7 % par an	Nb total de logements - 5% rénovation	10%	20%	70%	Mini (plh)	Maxi
Sur 12 ans	51	5	10	36	2,8	3,5

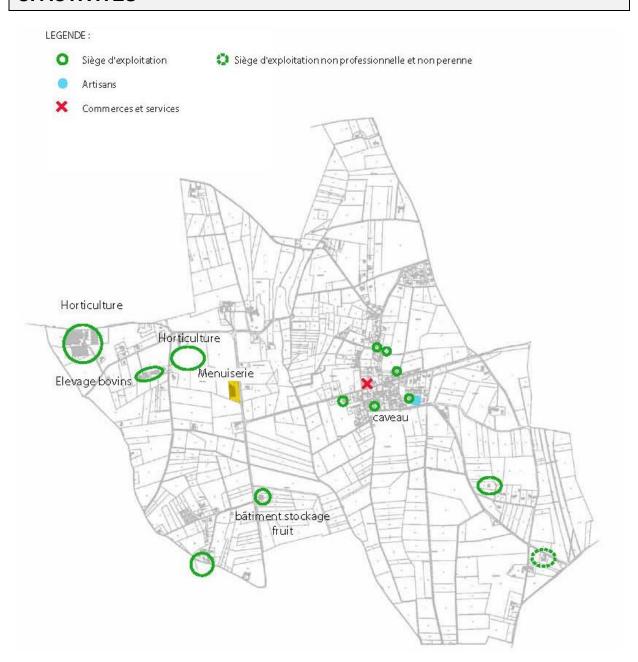
SYNTHESE - HABITAT

- √ Un tissu urbain présentant peu d'homogénéité
- √ Un habitat composé essentiellement de **maisons individuelles** (90% en 2007);
- $\sqrt{\ }$ Un parc significatif de **logements locatifs** (20% en 2007 en intégrant le château) ;
- √ Un parc de plus de 2% de logements locatifs aidés ;
- $\sqrt{}$ Un rythme de 6 à 8 logements nouveaux par an en moyenne ;
- √ Un PLH, non approuvé, qui fixe des objectifs en matière de diversification de l'habitat.

ENJEUX - HABITAT

- Promouvoir des formes d'urbanisme alternatives au pavillonnaire, plus mixtes et plus denses par le biais d'orientations d'aménagement et de programmation et de règlement
 - Fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace
- Définir une **stratégie de financement de l'aménagement** en amont au moyen notamment de la taxe d'aménagement le cas échéant, sectorisée.
 - Assurer les **liaisons entre les pôles urbains existants** en intégrant tous les modes de déplacements.

C. ACTIVITES



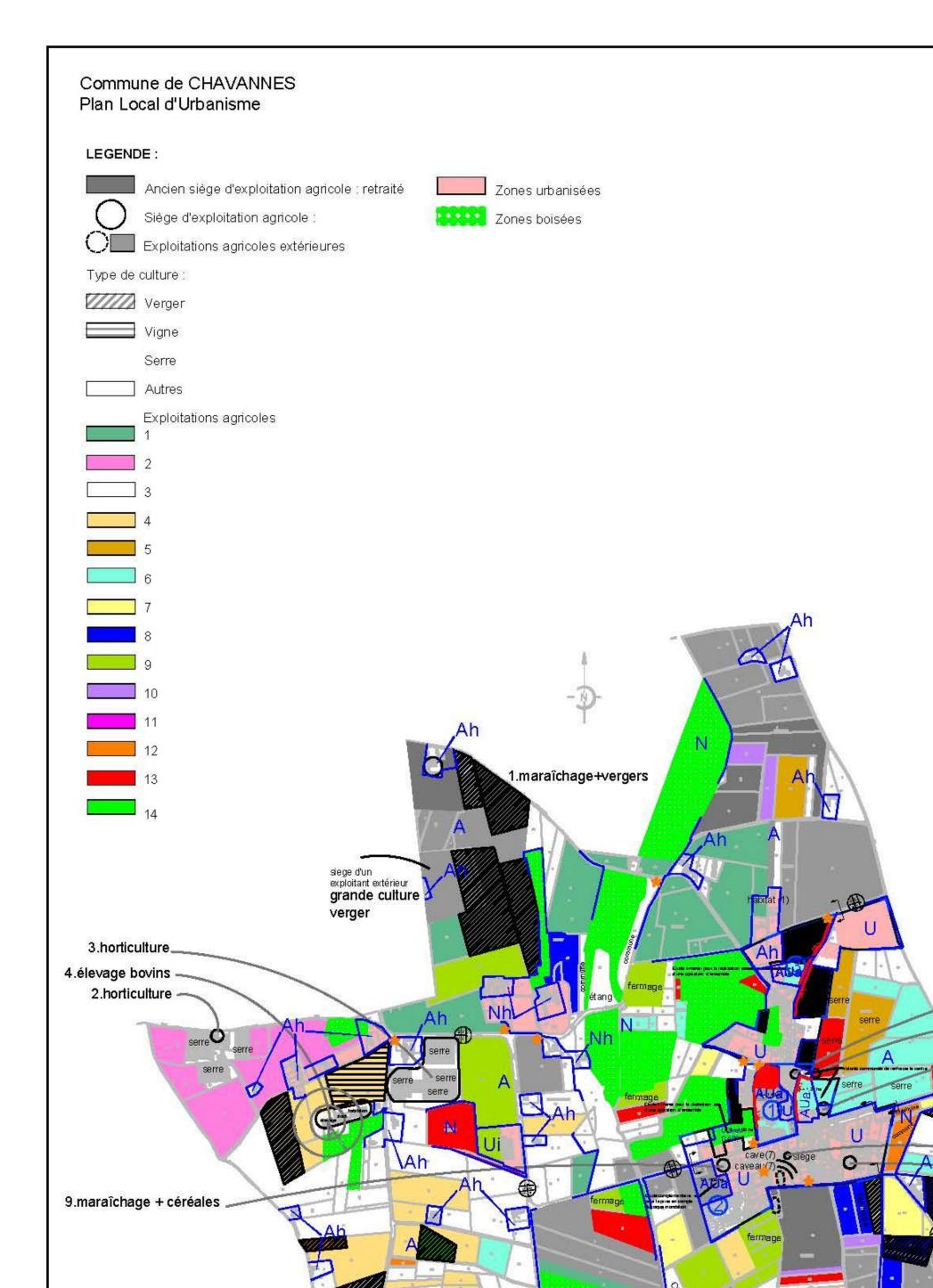
1. L'AGRICULTURE

(Source : Recensement Général Agricole 2000-2010 – Données communales)

Le plan régional de l'agriculture n'a pas été établi (article L112-2-1 du code rural).

Il n'existe pas de zone agricole protégée délimitée sur le territoire communal en application de l'article L112-2 du code rural.

Dans le département de la Drôme, le document de gestion de l'espace agricole et forestier n'a pas été établi et il n'existe pas de Zone Agricole Protégée délimitée sur le territoire de la commune.

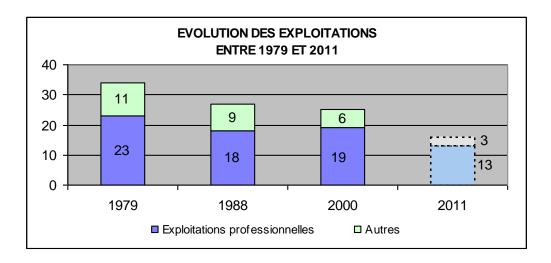


1.1. LES EXPLOITATIONS ET LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE

Avec une superficie agricole utilisée (SAU) communale de 354 ha selon le RGA 2000, l'agriculture occupe 75% du territoire communal.

Selon ce même recensement la SAU des exploitations de la commune était légèrement supérieur avec 422 ha, ce qui signifie qu'une partie des exploitants de la commune exploite des terres sur des communes voisines. En 2010, la superficie utilisée est seulement de 344 ha.

Evolution du nombre d'exploitations agricole de 1979 à 2011



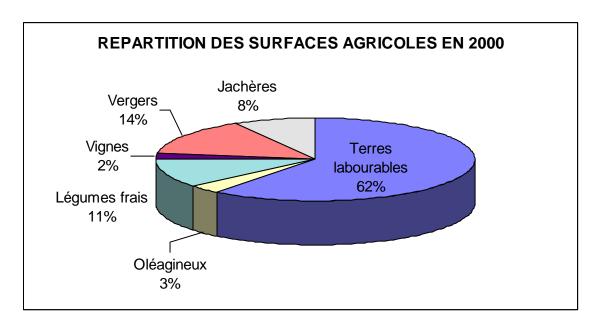
Suite à une rencontre avec les exploitants en mairie, nous recensons 13 d'exploitations en activité sur la commune en 2011, pratiquant essentiellement la culture fruitière (abricot, pêche, cerise) et maraîchère (légume). Nous comptons également un élevage, deux exploitations horticoles, une cave.

Le nombre d'exploitations professionnelles (c'est-à-dire qui concernent au minimum l'équivalent de ¾ d'un temps plein de travail sur une année) a diminué depuis 2000, puisqu'en 2011, la commune compte 13 exploitations ayant leur siège sur la commune, contre 19 en 2000 (soit une baisse de 30%.

Parmi ces exploitations, 31% exploitent moins de 10ha.

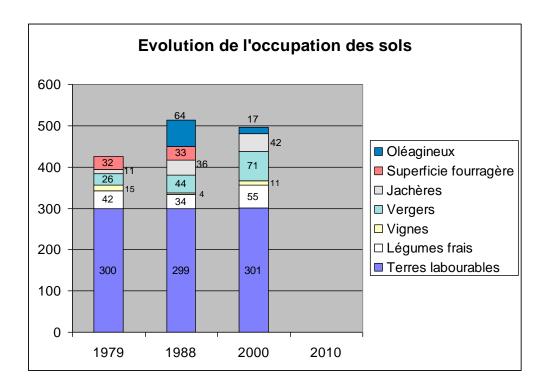
surface		
< 5 ha	3	23%
5-10ha	1	8%
10-20 ha	1	8%
20-35 ha	5	38%
40-60ha	3	23%

1.2. L'OCCUPATION DES SOLS



Les terres labourables dominent très largement, représentant 62 % de la SAU de la commune en 2000. Ces grandes surfaces sont principalement situées dans la partie sud de la commune.

Les cultures de vergers, vignes et légumes représentent environ 27% des cultures.



Les surfaces de terres labourables sont stables depuis 1979. La superficie d'oléagineux diminue fortement entre 1988 et 2000.

En 2010, la superficie des terres labourables est de 265 ha (forte baisse) et les cultures permanentes 60 ha contre 84 ha en 2000.

Les surfaces en légumes frais augmentent depuis 1988 : +62%.

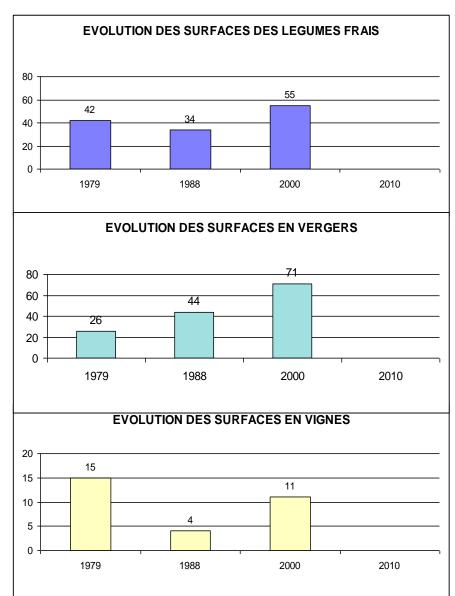
Une partie de ces surfaces est en serre.

Les surfaces en vergers ne cessent d'augmenter depuis 1979 : + 45 ha.

Les surfaces d'abricotiers étaient de 39 ha en 2000 (+15ha/1988), les abricotiers de 39 ha (+9ha/1988).

Après une forte baisse de 1979 à 1988, les surfaces en vignes ont eu tendance à accroître : + 7 ha.

La cave présente sur la commune est en reconversion bio.



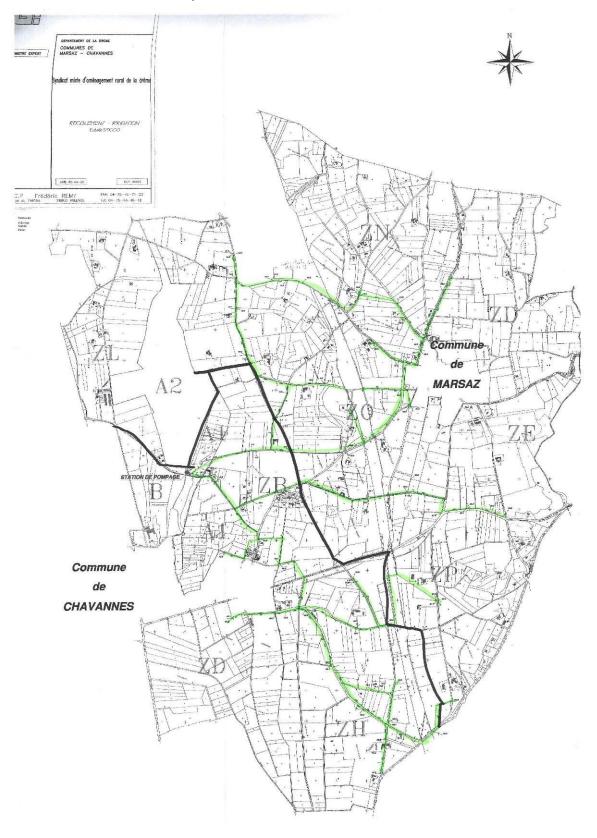
Surface agricole sous contrat (CTE et CAD) : aucune recensée lors de la rencontre avec les exploitants.

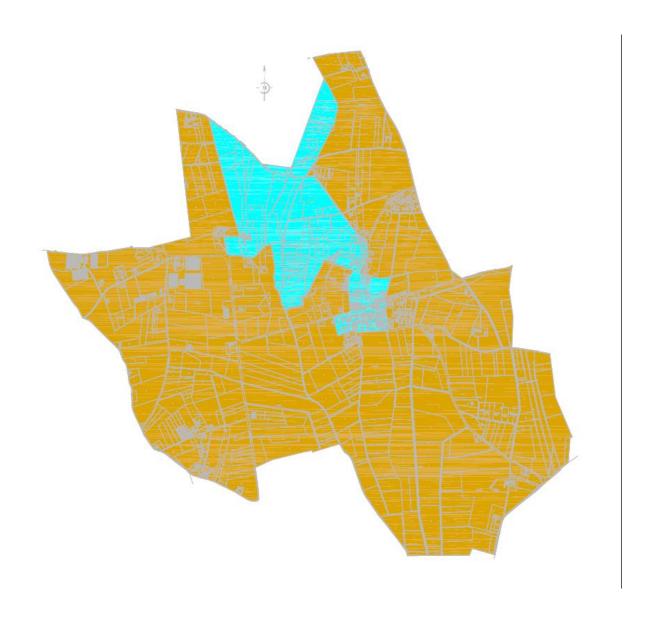
1.3. L'ELEVAGE

Un élevage bovin est présent au nord-ouest de la commune (environ 90 bêtes).

1.4. IRRIGATION

La commune est desservie par le réseau du SYGRED :





1.6. LES APPELLATIONS

Comme tout le département de la Drôme, la commune de Chavannes fait partie de l'aire AOC «Picodon de la Drôme».

Les IGP suivantes sont également recensées :

- concernant les vins : Collines Rhodaniennes blanc, rosé et rouge, Comtés Rhodaniens blanc, rosé et rouge, Drôme blanc, rosé et rouge, Méditerranée blanc, rosé et rouge ;
- concernant l'élevage : Pintadeau et volaille de la Drôme.

1.7. LES ACTIFS AGRICOLES

Au total, l'agriculture représente une cinquante d'emplois environ en 2011 (selon les données communales : 13 chefs d'exploitations, 36 emplois à plein temps) Auquel s'ajoute au moins 12 emplois saisonniers pour le ramassage des fruits principalement.

Les emplois sont principalement créés par l'activité horticole et l'activité commerciale de fruits (30 emplois). Ces exploitations sont gérées soit par de jeune exploitant soit par un exploitant ayant assuré sa succession.

1.8. DEVENIR DES EXPLOITATIONS

Parmi les exploitants rencontrés :

- 21 % ont moins de 30 ans,
- 21% ont entre 30 et 44 ans,
- 36% ont entre 45 et 55 ans (dont 1 qui a précisé que la succession assurée)
- 21 % plus de 55 ans (dont 2 sans successions)

A court terme le nombre d'exploitation devrait passer de 13 à 11 (dans le cas où il n'y ai pas de nouveaux exploitants).

2. LA FORÊT

Le territoire communal possède un secteur boisé à proximité de l'étang du Mouchet. Le taux de boisement de la commune est seulement de 5%.

3. LES ACTIVITES NON AGRICOLES

☐ Activité industrielle :

- Menuiserie André, route de Chantemerle lès Blés, 13 salariés.

☐ Commerces – Services – Constructions :

Liste des services et commerces présents sur la commune :

- Agence postale communale
- Bar / restaurant / discothèque
- Coiffeuse à domicile
- Plants de légumes et de fleurs
- Vins
- Fruits et légumes (agriculteurs)
- Elagage

Liste des artisans présents sur la commune :

- Maçonnerie
- Electricité bâtiment
- Peinture décoration
- Ramonage
- Installateur de cuisine intégrée.

Pour les achats, les habitants se déplacent à principalement sur Saint Donat/Herbasse et également à Tain l'Hermitage, Romans/Isère, Bourg lès Valence, Clérieux

Il n'y a pas de zone spécifique réservée à l'accueil d'activités économiques sur la commune de Chavannes. La communauté de communes du Pays de l'Herbasse détient la compétence en matière de développement économique. Les zones d'activités intercommunales les plus proches sont celles de St Donat sur l'Herbasse.

□ Tourisme

Pas d'hébergement touristique.

4. LES ZONES D'ACTIVITES

Aucune zone d'activité n'est recensée sur le territoire communal. Des zones locales existent dans les communes proches de Saint-Donat, Clérieux, Chanos Curson. Des zones plus importantes sont localisées à Mercurol.

SYNTHESE - ACTIVITES

- Une **activité agricole dynamique :** 13 exploitations dont 1 élevage, cinquantaine d'emplois
- Présence d'IGP
- Quelques artisans présents sur la commune dont une menuiserie (13 emplois)

ENJEUX - ACTIVITES

- Préserver de l'activité agricole
- Favoriser l'accueil d'un commerce de proximité dans le centre bourg
 - Permettre aux activités existantes de se développer

D. SERVICES ET EQUIPEMENTS

1. SERVICES PUBLICS

Ils se résument à la mairie et à la poste (agence postale communale)

Le bâtiment accueillant la mairie est exigu et ne dispose ni de trottoir ou de parvis assurant une sortie sécurisée.

La scolarisation des élèves est assurée dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec Marsaz et Bren.



Un service de ramassage scolaire a été mis en place (6 classes sur les 3 communes).

Les équipements scolaires situés dans le village, le long de la R.D., accueillent deux classes, une cantine et une garderie périscolaire à l'arrière de l'école.

L'école est peu fonctionnelle, le restaurant scolaire est enclavé et une réelle problématique de stationnement est constatée.

2. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS ET ESPACES PUBLICS

2.1.LE VILLAGE

La commune dispose :

- d'une salle des fêtes communale (120m2) avec locaux annexes bar (30m2), cuisine (30m2) et locaux rangement (30m2+30m2)
- d'une bibliothèque communale au dessus de la salle des fêtes (25m2). Ces équipements se situent à l'écart des autres équipements et il est peu accessible.

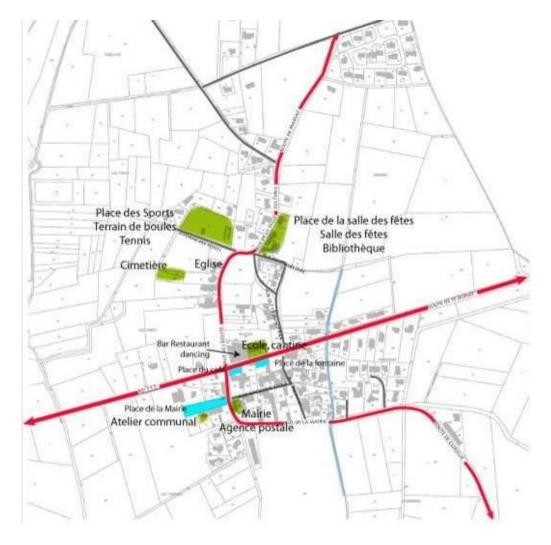
Les équipements sportifs sont regroupés au nord ouest du village :

- Terrain de tennis (réalisé en 1980, entretenu régulièrement par le comité des fêtes)
- Terrain de boules (réalisé en 1980, entretenu régulièrement par le club des Boules).
- « Boulodrome couvert » sous une serre pour les joueurs de pétanque (2005).

- Cage de foot au complexe sportif.
- Salle des associations près de la salle des fêtes (40m2) et local de rangement annexe.
- Buvette près du terrain de boules (40m2).

Des espaces publics sont situés au village avec :

- Place de la mairie : environ 1500m2
- Place du café : environ 500m2
- Place de la fontaine : environ 400m2
- Place des sports: environ 2000m2
- Place de la salle des fêtes : environ 300m2



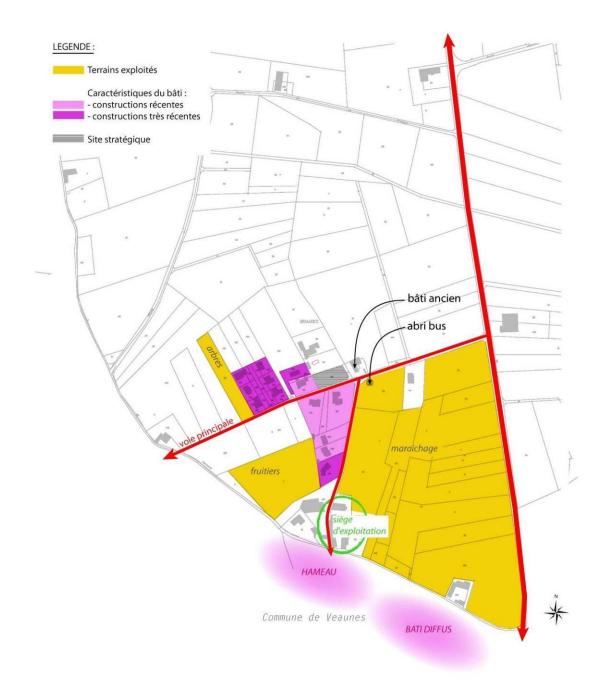
Le fonctionnement urbain est à améliorer

- des équipements publics à relier (école / bibliothèque/ ...)
- des facilités de desserte à trouver (arrêt minute / école ...)
- une lisibilité des services, commerces et équipements à trouver (mairie / parvis / centralité ...)
- des espaces publics à rendre plus qualitatifs.

Des études ont été menées par le CAUE, le BE TEKNE, le BEAUR. Les objectifs de la commune sont de créer une nouvelle école pour répondre aux besoins et d'utiliser l'école actuelle pour installer la mairie. A l'issue de ces études, les élus ont fait le choix d'implanter l'école à proximité de l'ancienne école afin de rester au cœur du centre et de poursuivre l'utilisation de la cantine récemment aménagée.

2.2. QUARTIER DES GRIAUGES

Ce quartier s'est fortement développé depuis l'approbation de la carte communale, le nombre de construction a doublé. L'aménagement d'un espace commun permettrait d'améliorer le cadre de vie.



SYNTHESE - FONCTIONNEMENT URBAIN

√ Fonctionnement **urbain** à améliorer (équipements publics à relier, ...)

ENJEUX - FONCTIONNEMENT URBAIN

- Des équipements publics à relier

Réflexion sur le déplacement de l'école, de la mairie : création d'une centralité

- Des facilités de desserte à trouver

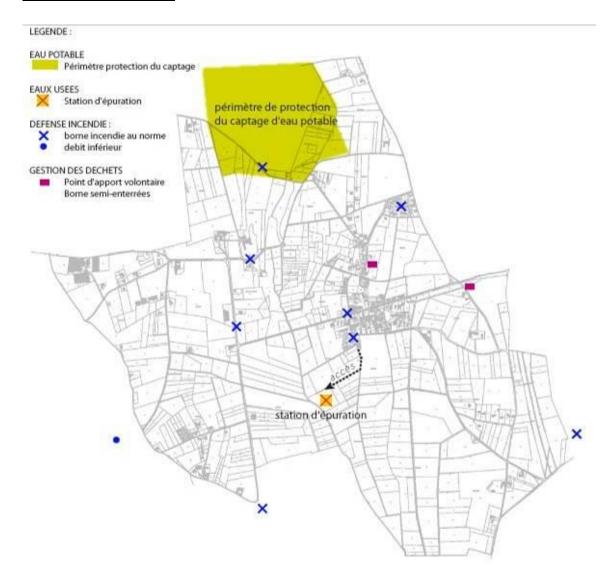
- Des espaces publics à rendre plus qualitatifs.

3. VIE ASSOCIATIVE

La commune compte des associations qui animent la vie locale dans le domaine du sport et des loisirs essentiellement :

- Club des bleuets affilié aux aînés ruraux : activités des séniors, cartes, pétanque....
- Amicale des boules : boule lyonnaise.
- Association communale de Chasse.
- Poker Gambetta Club : jeu de poker.
- Amicale des parents d'élèves du RPI, la Marelle : animation autour du RPI, financement de sorties pédagogiques.
- Association Cantine Garderie : Gestion des cantines et garderies du RPI.

4. LES RESEAUX



4.1. ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le réseau d'adduction d'eau potable relève de la compétence du syndicat intercommunal des Eaux de la Veaune (SIEV).

En 2009, la commune compte 286 branchements. Elle est alimentée par les puits et forage des Marais. Cette ressource des Marais, située sur les communes de Chavannes et Marsaz, comprend 2 puits et 1 forage.

Une autorisation d'exploiter un débit de 700m3/h a été délivrée par un arrêté de déclaration d'utilité publique du 09/06/1997.

La qualité des eaux distribuées est conforme à la législation pour tous les paramètres physico-chimiques et bactériologiques mesurés pour toutes les unités de distribution.

La capacité du réseau est suffisante pour développer l'habitat au village. La ressource en eau du SIEV est très largement suffisante pour permettre de répondre aux besoins engendrés par le PLU qui consiste en une réduction des besoins par rapport à la carte communale.

4.2. Assainissement

Un schéma général d'assainissement a été réalisé en 2000. L'étude comparative des scénarios d'assainissement avait pour objectif la recherche d'une solution fiable et efficace dans le contexte communal et environnemental.

Il avait été envisagés : la mise en séparatif du réseau unitaire existant, la construction d'une station intercommunale et l'extension du réseau de collecte au quartier Griauges. Depuis ce document, l'ensemble des travaux a été réalisé.

a) Assainissement collectif

Un réseau public de collecte des eaux usées dessert le bourg et le quartier des Griauges. Le raccordement à la station a été réalisé en 2010 sur la commune.

La gestion des eaux usées est assurée par le SIA Chavannes. La capacité de la station permettrait un raccordement de 500 logements.

La station utilise le procédé de phyto épuration, la capacité est de 880 EQ pour Marsaz et Chavannes. La commune dispose de foncier à proximité immédiate pour étendre la station à moyen ou long terme.

Suite à une visite du SATESE le 05-09-11, il a été conclu que la station d'épuration dispose d'une capacité résiduelle de plus de 50% de sa capacité nominale.

La répartition de l'utilisation de la STEP entre les deux communes est de 45% pour Marsaz et 55% pour Chavannes.

Au 15/01/13, 303 branchements avaient été recensés : dont 173 sur Chavannes et 130 sur Marsaz.

D'après les données de 2013, Chavannes dispose d'un potentiel de raccordement de 102 logements.

b) Assainissement autonome

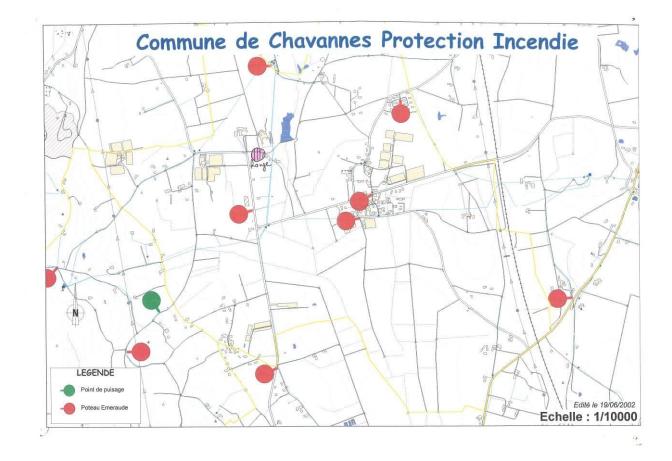
Il concerne tous les quartiers en dehors du village et du quartier des Griauges.

Un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) a été mis en place dans le cadre de la Communauté de communes du pays de l'Herbasse.



4.3. DÉFENSE INCENDIE

Le réseau est basé sur le réseau d'eau potable. Il comprend 6 poteaux incendie aux normes à Chavannes et 3 à proximité sur les communes voisines.



4.4. GESTION DES DÉCHETS

Cette mission est gérée par la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse. Seule la compétence de traitement des déchets a été transférée au Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD).

√ Les déchets collectés

La collecte des ordures ménagères s'effectue par bac roulant de regroupement.

✓ Point d'apport volontaire

Deux points d'apport volontaire sont implantés sur la commune, pour la collecte du verre, des papiers-cartons, des emballages plastiques et métalliques. Des bornes semi-enterrées ont récemment été implantées.



✓ L'apport Volonté en déchetterie

Les matériaux recueillis par les déchetteries sont des déchets qui ne peuvent être éliminés de manière satisfaisante pour la collecte des ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature : il est possible d'y apporter du carton, du bois et des vieux meubles, des ferrailles, des matières plastiques, des pneumatiques, des branchages, les déchets ménagers spéciaux, les gravats inertes, sans autres déchets, les gros et petits électroménagers, les huiles de vidange et de friture, les piles, les accumulateurs au plomb ou au cadmium-nickel, les radiographies, les pots de peinture vide, les bidons d'huile vides.

La déchetterie de Saint-Donat, est ouverte au public de la CCPH. Elle est ouverte le mercredi, vendredi et samedi l'après-midi.

✓ Le compostage

Dans le cadre du plan de gestion des déchets adopté par le Comité syndical du SYTRAD, une opération de promotion du compostage individuel, visant à intensifier le traitement à la source de biodéchets en habitat pavillonnaire avait été mis en place en 2005.

Ce premier projet de diffusion de composteurs individuels, sur une durée de 3 ans, a été un succès et devant la demande constante de composteurs, le SYTRAD a décidé de renouveler cette opération pour une durée de 3 ans.

L'opération reconduite par le SYTRAD comprend :

- la distribution des composteurs individuels auprès des usagers (au prix de 15 Euros);
- la mise en place d'un suivi technique ;
- la conduite d'un plan de communication.

✓ Le traitement des déchets

La Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse a transmis la compétence « Traitement des déchets » au SYTRAD.

Créé en 1992, le SYTRAD englobe aujourd'hui 23 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), soit **358 communes et 510 434 habitants** (population DGF 2007).

La compétence du SYTRAD touche uniquement le <u>traitement</u> des déchets ménagers et assimilés. Le transport des déchets jusqu'aux lieux de tri ou de traitement n'est pas de la compétence du SYTRAD et reste attaché à la collecte.

Territoire du Sytrad (Source : rapport d'activités 2010)

Pour 2010, les chiffres du SYTRAD indiquent :

- un taux de recyclage de 21 % pour les déchets transférés au centre de tri depuis la Communauté de l'Herbasse. Il s'agit d'un taux supérieur à la moyenne du SYTRAD (19,77%).
- une collecte sélective à l'échelle de la Communauté de l'Herbasse de 71,71 kg/hab./an, pour une moyenne de 64,79 kg/hab./an à l'échelle de SYTRAD dont :
- une collecte du verre de 34.37 kg/hab./an, pour une moyenne de 28,6 kg/hab./an à l'échelle de SYTRAD. Entre 2009 et 2010, le tonnage de verre traité a augmenté de 2,5% à l'échelle de la Communauté de l'Herbasse (-0,8% en moyenne sur l'ensemble du territoire du SYTRAD).
- une collecte du corps plats de 31,21 kg/hab./an, pour une moyenne de 30,98 kg/hab./an à l'échelle de SYTRAD. Entre 2009 et 2010, le tonnage de corps plats traité a augmenté de 1,7% à l'échelle de la Communauté de l'Herbasse (-0,1% en moyenne sur l'ensemble du territoire du SYTRAD).
- une collecte du corps creux de 6,33 kg/hab./an, pour une moyenne de 5,15 kg/hab./an à l'échelle de SYTRAD. Entre 2009 et 2010, le tonnage de corps creux traité a augmenté de 9,5% à l'échelle de la Communauté de l'Herbasse (+2,5% en moyenne sur l'ensemble du territoire du SYTRAD).
- une collecte des ordures ménagères résiduelles à l'échelle du SMIEOM de 267,27 kg/hab./an, pour une moyenne de 259,06 kg/hab./an à l'échelle de SYTRAD.

✓ La gestion des déchets ménagers et industriels banals

Le Plan interdépartemental d'élimination des déchets (PIED) de la Drôme a été approuvé par arrêté inter préfectoral du 21 décembre 1995 et son Elaboration approuvée par arrêté du 9 novembre 2005.

√ La gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP)

Le Plan interdépartemental d'élimination des déchets du BTP a été approuvé par arrêté des 14 et 30 juin 2004.

√ La gestion des déchets d'activités de soins

La circulaire DGS – VS3/DPPR n° 2000 /322 du 9 juin 2000 relative à l'acceptation en déchetterie des déchets d'activités de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.) produits par les ménages et par les professionnels de santé libéraux vise à encourager leur accueil en déchetterie ou dans tout autre type de structure adaptée (collecte mobile...). L'article R 123.14 du code de l'urbanisme prévoit que les annexes du PLU comprennent à titre informatif les schémas des systèmes d'élimination des déchets existants ou en cours de réalisation en précisant les emplacements retenus pour le stockage et le traitement des déchets.

4.5. RÉSEAUX NUMÉRIQUES

L'objectif du syndicat Mixte Ardèche-Drôme Numérique (ADN) est de mettre en place un réseau structurant en fibre optique de plus de 2000 km sur les zones économiques et résidentielles des 2 départements, complété d'un réseau hertzien sur les zones blanches.

En ce qui concerne le Pays de l'Herbasse, le réseau de fibre optique a été installé à St Donat.

SYNTHESE - EQUIPEMENT

- √ Réseau d'eau potable satisfaisant
- √ Station d'épuration utilisée à moins de 50% de sa capacité
- √ Problématique liée à l'écoulement des eaux pluviales.
- √ Défense incendie aux normes.
- √ Gestion des déchets assurée par la CCPH et le traitement par le SYTRAD
- Réseau numérique présent à St Donat.

ENJEUX – EQUIPEMENT

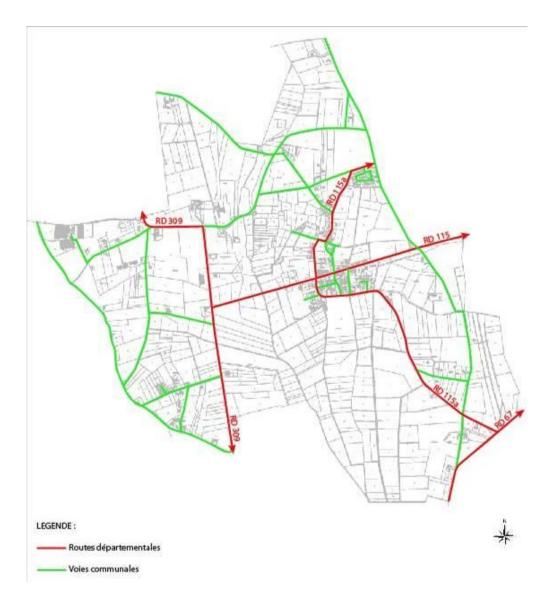
- Tenir compte de la **capacité des réseaux** pour les zones d'urbanisation futures

5. CIRCULATIONS LOCALES

5.1. RÉSEAU DE TRANSPORT

La commune est traversée par nombreuses routes départementales :

- la RD 115 qui relie Tain l'Hermitage et St Donat ;
- la RD 115a qui relie Marsaz à Clérieux ;
- la RD 309 en direction de Chantemerle les Blés ;
- et la RD67 qui longe la limite sud de la commune, menant de Chanos Curson à St Donat.



En plus des axes d'importance départementale, le territoire communal est quadrillé par un réseau de voiries communales.

5.2 DÉPLACEMENTS

La commune n'étant incluse dans aucun périmètre de Transports Urbains, l'autorité organisatrice des transports est le Conseil Général.

Elle est desservie par des lignes régulières de cars qui empruntent la RD115.

Réseau Départemental de la Drôme (Conseil Général 26) en partenariat avec Valence Romans Déplacements (VRD).

- Ligne 13 : Romans Saint-Donat Chantemerle les Blés :
 - 2 à 3 services quotidiens par sens,
 - Un temps de parcours de 15 à 25 mn pour rallier Romans sur Isère (gare multimodale),
 - Une ligne fréquentée majoritairement par des scolaires.



 Services de transports scolaires à destination de Tournon et du RPI Bren-Chavannes-Marsaz.

5.3. CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Les cheminements piétons sont insuffisants le long de la RD 115a. Une carence en stationnement est constatée à proximité de l'Eglise et des équipements sportifs.

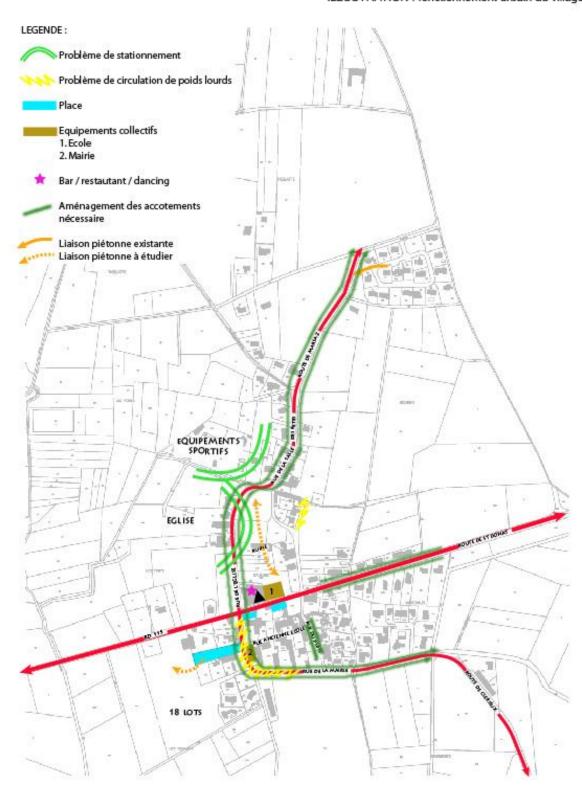


ILLUSTRATION: fonctionnement urbain au village

SYNTHESE - DEPLACEMENT

- √ Traversée du village nord sud inadaptée
- √ Manque d'accotement pour les déplacements doux

ENJEUX - DEPLACEMENT

 Mener une réflexion dans le cadre du PLU afin d'afficher les priorités des aménagements de requalification